

Justice pour les marginalisés

Is habitent l'une des régions les plus pauvres et les plus isolées de la Colombie, une lisière d'épaisse jungle sur la côte du Pacifique. Pourtant, les petits agriculteurs afro-colombiens membres du conseil communautaire de l'organisation des peuples ruraux du Haut-Atrato (Cocomopoca) ont résisté aux soldats armés, aux forces de guérilla, aux paramilitaires et aux trafiquants de drogue, tout en naviguant dans les méandres d'une vague administration de la justice afin de faire valoir leurs droits sur ces terres ancestrales.

L'automne dernier, l'Institut colombien de développement rural a accordé à quelque 12 500 descendants d'esclaves africains évadés et affranchis, qui s'étaient établis dans le département de Chocó au milieu des années 1800, un titre légal de propriété collective sur 73 000 hectares de territoire.

Cette victoire partielle représente l'aboutissement de 12 années de procédures judiciaires menées avec l'aide du Fonds pour la paix et la sécurité mondiale (FPSM) du MAECI et d'une foule d'autres groupes internationaux, nationaux et locaux.

Le FPSM, qu'administre le Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction (GTSR) du MAECI, vient en aide aux pays touchés par des conflits armés, ainsi qu'aux États fragiles et qui se relèvent de conflits, pour instaurer une paix durable et renforcer la sécurité et les systèmes judiciaires. « Pour ce faire, le FPSM finance entre autres les services juridiques à l'intention des groupes démunis et vulnérables », souligne Jennifer Peirce, agente de programme du GTSR à Ottawa.

La Colombie a pris des mesures importantes pour assurer la paix et la sécurité, notamment en adoptant un plan exhaustif en matière de justice et d'indemnisation à l'intention des victimes des conflits. Toutefois, le pays est toujours aux prises avec des conflits armés internes qui font rage depuis six décennies et qui touchent les civils. Jennifer estime qu'environ la moitié du budget annuel de 5 millions de dollars du FPSM est consacrée à la justice et aux droits des victimes « en marge de la société », en particulier les groupes autochtones et les femmes.

« Au moyen du FPSM et d'autres programmes, le Canada vient en aide aux victimes faisant valoir leurs droits ainsi qu'au gouvernement de la Colombie afin qu'il mène à bien sa mission difficile qui consiste à concrétiser les politiques ambitieuses relatives à la paix et à la justice. Ces programmes répondent à un impératif humanitaire », souligne-t-elle, en précisant qu'ils affermissent les valeurs que sont le respect des droits de la personne et la primauté du droit.

La constitution colombienne reconnaît depuis 20 ans les droits fonciers ancestraux. Néanmoins, des groupes comme le Cocomopoca ont eu du mal à acquérir leurs titres de propriété.

« Ces gens se sentent impuissants et marginalisés [...] ils ont vraiment besoin de notre appui », soutient Natalia Lopez, un des deux agents de programme du FPSM à la mission du Canada à Bogotá. « Sans justice, aucune paix n'est possible. »

Dans le cas du Cocomopoca, le FPSM a appuyé une organisation non gouvernementale internationale, le Project Counselling Service (PCS), qui travaille auprès de groupes et d'organisations communautaires sur le terrain à Chocó. « Il faut poursuivre la lutte, affirme la directrice générale du PCS, Kimberly Stanton. Il reste encore de gros obstacles à surmonter » — que ce soit les désaccords relatifs à l'utilisation des abondantes ressources naturelles de la région, notamment l'or, le bois d'œuvre et l'eau, ou le fait que le règlement porte sur moins de la moitié du territoire revendiqué par le Cocomopoca et exclut quelque 17 500 membres de la communauté qui ont été contraints de quitter leurs terres.

Selon M^{me} Stanton, l'attention internationale rend les gens conscients de leurs droits et intensifie la pression pour que la situation se règle. « Les victimes et les communautés qui ne sont pas organisées peuvent se faire piétiner », déplore-t-elle, ajoutant que « l'objectif n'est pas seulement de remporter la bataille à l'échelon local, mais d'aider les gens à exercer leurs droits par l'entremise des systèmes judiciaire et politique ».

« Cette affaire et d'autres causes que soutient le Canada créent aussi des précédents juridiques et établissent des exemples concrets que les gens pourront suivre, ajoute Jennifer. Elles ouvrent le chemin pour ceux qui viendront ensuite. »

De nombreux Afro-Colombiens du département de Chocó ont été déplacés en raison du conflit armé prolongé du pays et sont forcés de vivre éloignés de leurs terres ancestrales.
photo : SCIAF

